



Comité régional de programmation interfonds 2014-2020 du 30 mars 2020

Relevé de décisions

Une consultation écrite du Comité régional de programmation interfonds 2014-2020 a été organisée du 17 au 30 mars 2020.

Avis du Comité régional de programmation :

Le comité régional de programmation a émis les avis suivants :

Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020:

- Avis favorables à la programmation des demandes de FEDER conformes aux avis présentés des services instructeurs et au tableau annexé au présent relevé de décision.
- Avis défavorables à la programmation des demandes de FEDER conformes aux avis présentés des services instructeurs et au tableau annexé au présent relevé de décisions
- Avis favorables à la reprogrammation des demandes de FEDER conformes aux avis présentés des services instructeurs et au tableau annexé au présent relevé de décision.
- Avis favorable à la demande de déprogrammation de FSE conforme à l'avis présenté des services instructeurs et au tableau annexé au présent relevé de décision.

Programme national FSE Emploi et inclusion 2014-2020 :

- Avis favorables à la programmation des opérations portées par la DIRECCTE conformément au tableau annexé au présent relevé de décision.

- Avis favorables à la reprogrammation des opérations portées par la DIRECCTE conformément au tableau annexé au présent relevé de décision.
- Avis défavorables à la programmation des opérations portées par le Conseil départemental du Var dans le cadre de sa subvention globale et conformément au tableau annexé au présent relevé de décision.

Programme opérationnel régional FEADER 2014-2020 :

- Avis favorables à la reprogrammation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décisions (mesure 7.4.1)
- Avis favorables à la déprogrammation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décisions (mesures 4.1.1 et 8.6).

Programme opérationnel régional FEAMP 2014-2020 :

- Avis favorables à la programmation des demandes de FEAMP conformes aux avis présentés des services instructeurs et au tableau annexé au présent relevé de décision.

La fiche-remarques transmise par le **Conseil départemental des Alpes de Haute Provence** est jointe au présent relevé.

Pour information :

- **CRP du 12 décembre 2019 : Opération FEDER PA0000267** « Plateformes 3A » présentée pour reprogrammation. A la place de « INRA – Institut National pour la Recherche en Agronomie », il faut lire « INRAE – Institut National de Recherche pour l’Agriculture, l’alimentation et l’Environnement », résultant de la fusion de l’INRA et de l’IRSTEA et signataire de l’avenant à la convention.
- **CRP du 13 février 2020** : le plan de financement de l’opération **FEDER PA0000572** « Déploiement du très haut débit dans les sites à enjeux des départements 04 et 05 » porté par le Syndicat Mixte Ouvert Très Haut Débit présentée pour reprogrammation est erroné :
 - montant FEDER : à la place de 4 907 373,03 €, il faut lire **4 638 852,04 €**
 - taux d’aides publique du projet : à la place de 26,64 %, il faut lire 25,19 %,
 - montant d’autofinancement : à la place de 13 510 669,44 €, il faut lire 13 779 190,43 €, t

- montant total de FEDER proposé au CRP : à la place de – 4 236 481,76 €, il faut lire – 4 505 002,75 €
- **CRP du 26/11/2015 et 22/05/2018** : opération **PA0000873** « Parcours coordonné de création et de croissance » porté par Toulon Var Technologies : l'apport en nature initialement intégré à tort à l'autofinancement a été au financement privé : autofinancement : 210 887,88 € et fonds privé : 214 400,00 €. Le montant global du projet et des autres cofinancements ne sont pas impactés.
- **CRP du 12/12/2019 : mesure FEADER 4.1.5** : les montants des 2 dossiers de la SARL Notre Dame présentés pour reprogrammation à la baisse comportent des erreurs matérielles :
 - ~ dossier **RPAC040117CR0930131** : montant d'aides publiques : -7174,19€
 montant UE : -3802,32€
 montant Région : -3371,87€
 montant UE appelé Région : -3802,32€
 Taux d'aide publique : 45,03%
 - ~ dossier **RPAC040117CR0930132** : montant aides publique : -5585,97€
 montant UE : -2960,56€
 montant Région : -2625,41€
 montant UE appelé Région : -2960,56€
 taux d'aide publique : 50%

Fait à Marseille le 14 avril 2020

Le Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Président de Régions de France,



Renaud MUSELIER

Pour le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales



Isabelle PANTÈBRE

Signé électroniquement par :

Renaud MUSELIER

Le 14/04/2020 à 19:01
Comité régional de programmation Interfonds 2014-2020 du 30 mars 2020
Relevé de décisions